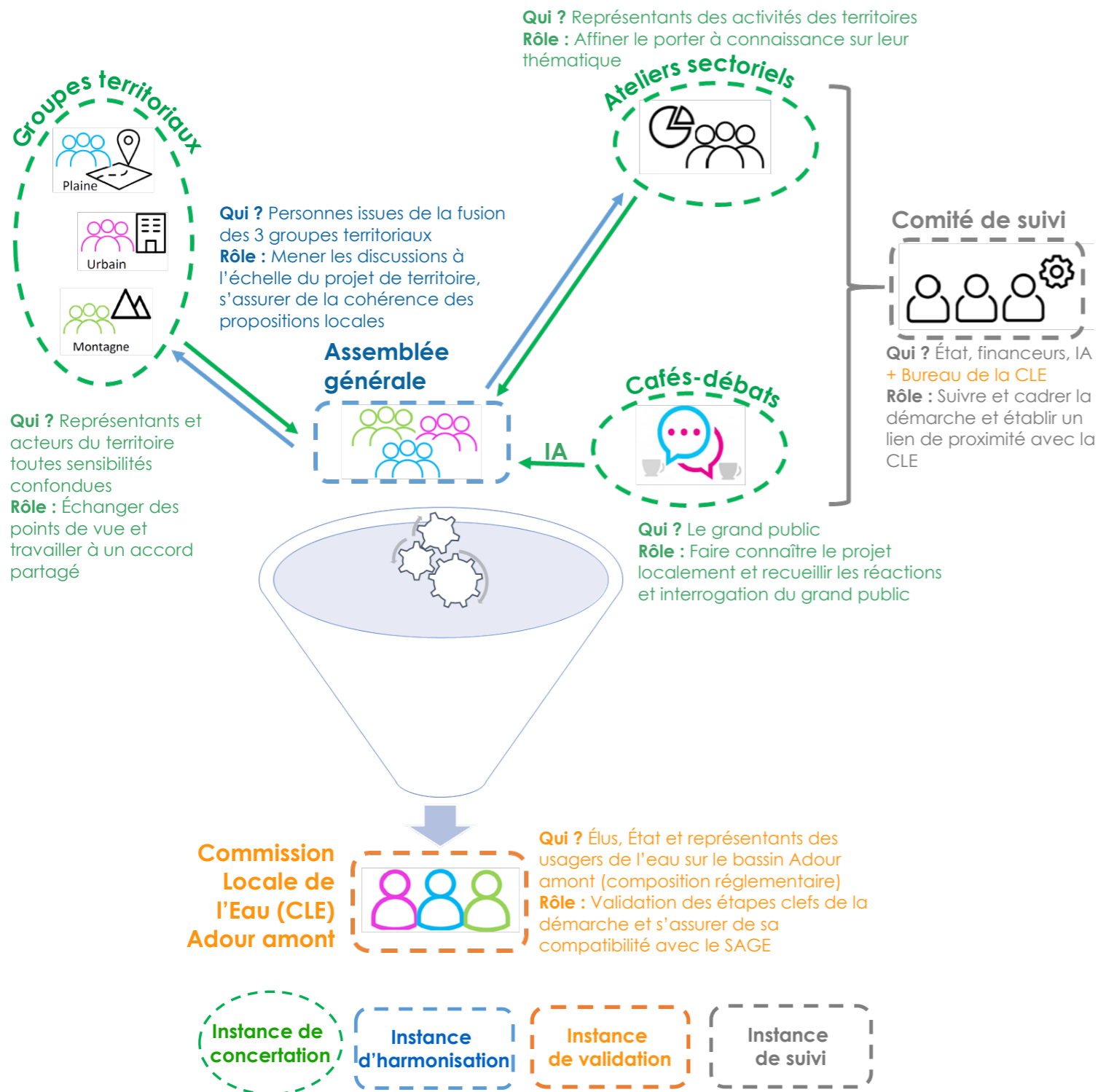


# LES INSTANCES DE LA CONCERTATION



## Pour plus d'informations ou pour participer

Animateur de la démarche : **Florian URBAN**  
 → [pt.adouramont@institution-adour.fr](mailto:pt.adouramont@institution-adour.fr)

Animatrice SAGE Adour amont : **Floriane DYBUL**  
 → [sage.adouramont@institution-adour.fr](mailto:sage.adouramont@institution-adour.fr)

Site internet : <http://www.institution-adour.fr>

## Les garants de la concertation

L'Institution Adour a souhaité faire appel à des garants de la concertation. Leur rôle est de s'assurer de la qualité du processus de concertation, notamment que l'ensemble des acteurs en présence disposent des informations pertinentes afin de garantir leur participation effective.

Contact garant : [michel.riou@garant-cndp.fr](mailto:michel.riou@garant-cndp.fr)

Septembre 2018

# UN PROJET DE TERRITOIRE : UNE APPROCHE COLLECTIVE DE LA PROBLÉMATIQUE QUANTITATIVE

## Trouver des solutions ensemble pour s'adapter au manque d'eau

L'eau potable, l'hydroélectricité, l'irrigation ou encore la pisciculture... l'Adour est une ressource partagée par de nombreuses activités du territoire. Le secteur d'Aire-sur-l'Adour jusqu'aux Pyrénées est identifié comme étant en déséquilibre : **les prélèvements et besoins en eau (usages humains et milieu) sont supérieurs aux ressources disponibles**. Afin de trouver des solutions partagées par tous, l'Institution Adour lance une concertation qui impliquera toutes les activités en lien avec l'eau : **le projet de territoire Adour amont**.

## Un projet de territoire, c'est quoi ?

L'instruction ministérielle du 4 juin 2015 définit le projet de territoire comme un **outil qui conditionne le financement par les Agences de l'eau de l'ensemble des actions visant à retrouver un équilibre quantitatif**, dont la création de retenue de substitution si nécessaire.

Il est l'occasion de réétudier la diversité des actions envisageables pour satisfaire l'ensemble des besoins en eau du territoire et de **formaliser un accord allant dans le sens de l'intérêt général et intégrant le changement climatique à venir**.

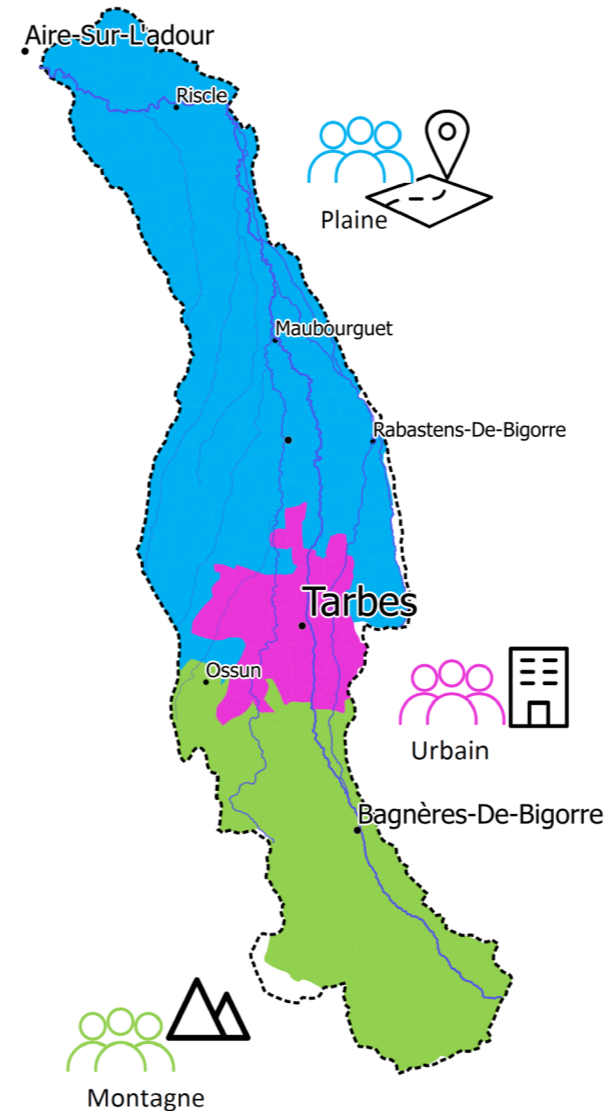
Parmi les solutions alternatives à la création d'un réservoir, de nombreuses pistes peuvent être explorées, **dont nécessairement des économies d'eau** pouvant se traduire par des modifications de pratiques et des usages, une meilleure gestion de la ressource et retenues existantes, une augmentation des capacités de réservoirs existants, etc. ou encore **plus probablement un mix de solutions**.

## Une concertation, c'est quoi ?

La concertation se distingue de la consultation par le fait qu'**elle ne se limite pas à une simple demande d'avis**.

Un processus de concertation suppose un **travail collaboratif** qui implique le partage de connaissances, la confrontation de points de vue, la définition d'objectifs partagés, la génération d'idées nouvelles, etc.

La concertation se distingue également de la codécision dans le sens où **elle n'aboutit pas directement à la décision, mais elle vise à la préparer**. Ici, c'est la CLE<sup>1</sup> (Commission Locale de l'Eau) qui sera chargée de valider les propositions faites. La concertation a toutefois un poids important car sans accord de vision, les financements de l'Agence de l'eau ne pourront être mobilisés (cf. encadré ci-dessus). **Cette concertation est multi-échelles et multi-acteurs (incluant le grand public), ce qui explique son déroulement complexe décrit au verso**.



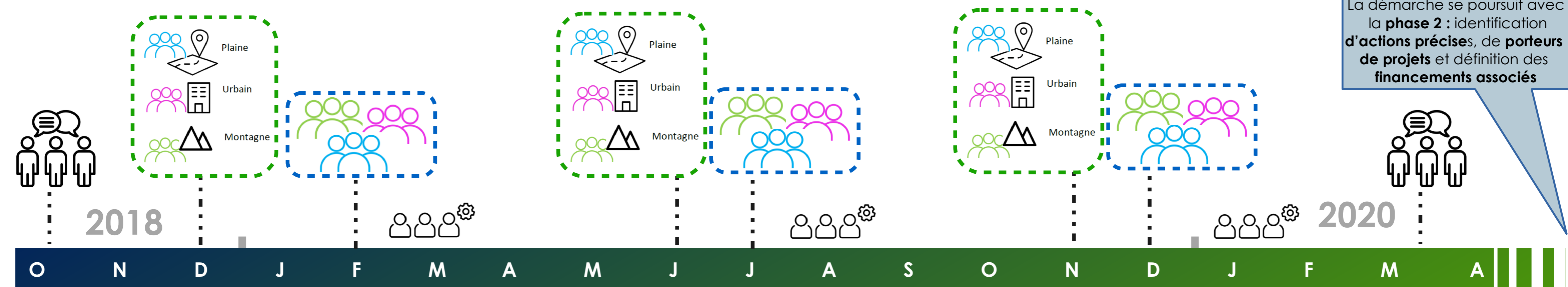
Afin de mener la concertation au niveau local, le périmètre a été découpé en **trois sous-territoires**. Les réflexions issues de ces trois sous-territoires seront regroupées au sein de l'Assemblée Générale pour ne former qu'un seul et même projet de territoire.

CLE<sup>1</sup> : Parlement de l'eau composé d'élus, d'usagers et de représentants de l'État à l'échelle d'un bassin versant.

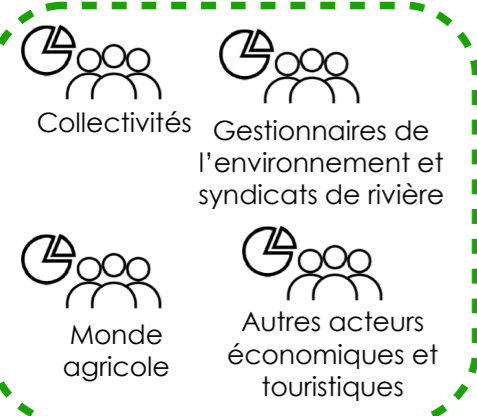
# DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

## Et la suite ?

La démarche se poursuit avec la **phase 2** : identification d'**actions précises**, de **porteurs de projets** et définition des **financements associés**



Discussion sur les paramètres allant servir à l'**actualisation du Bilan Besoins Ressources (BBR)** servant à estimer le déficit sur le territoire du projet



Évaluation de l'impact de la diminution de la ressource dû au changement climatique (Adour 2050)  
Construction d'une vision partagée du territoire

Définition d'orientations stratégiques et identification de pistes d'actions



Objectif : valider un accord sur les axes stratégiques d'actions permettant de résorber le déséquilibre quantitatif de l'Adour en amont d'Aire.

Pour information...  
Tout au long de la démarche seront disponibles :  
- **toutes les données brutes** d'études menées sur le territoire  
- **des synthèses individuelles** de ces données (prélèvements, assainissement, démographie, ...)  
- **des synthèses pédagogiques** par grand thème (Industrie, tourisme et loisirs, milieux naturels, ...)

Détails des images au dos →

## Étude socio-économique

### Mise à jour du calcul du déficit (BBR)

Étude indépendante portant sur l'estimation du déficit sur le bassin de l'Adour amont. Cette étude se basera sur des paramètres discutés au sein des ateliers de concertation.

Objectif : avoir une analyse de la dimension socio-économique du bassin, de l'impact du changement climatique et les conséquences des pistes d'actions sur les activités

